

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES
REUNIONS
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

ANNEE 2025**

**Les réunions ont lieu l'après-midi à 14h00 ou dès 9h lorsqu'il y a un ou
plusieurs dossiers concernant la formation spécialisée**

*Les saisines doivent être réceptionnées au service expertise statutaire et GRH,
au plus tard, aux dates fixées ci-après*

Toute saisine reçue après cette date sera inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

⚠ Dans le cadre du RGPD, les saisines doivent parvenir au service par courrier ou via l'espace dépôt.

Mardi 14 JANVIER 2025

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 24 DECEMBRE 2024)

Mardi 4 FEVRIER 2025

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 7 JANVIER 2025)

Mardi 11 MARS 2025

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 11 FEVRIER 2025)

Mardi 15 AVRIL 2025

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 18 MARS 2025)

Mardi 20 MAI 2025

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 23 AVRIL 2025)

Mardi 1^{er} JUILLET 2025

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 28 MAI 2025)

Mardi 2 SEPTEMBRE 2025

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 31 JUILLET 2025)

Mardi 7 OCTOBRE 2025

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 9 SEPTEMBRE 2025)

Mardi 4 NOVEMBRE 2025

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 7 OCTOBRE 2025)

Mardi 9 DECEMBRE 2025

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 10 NOVEMBRE 2025)